

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 2 JUILLET 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_120 : MISE EN ACCESSIBILITÉ DU CHEMINEMENT EXTÉRIEUR DE
LA MÉDIATHÈQUE PIERRE AMALRIC À ALBI - DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 juillet 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Delphine DESHAIES-GALINIE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Laurence PUJOL), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Jacques ROYER (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean ESQUERRE)

Votants : 41

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2019

N° DEL2019_120 : MISE EN ACCESSIBILITÉ DU CHEMINEMENT EXTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE PIERRE AMALRIC À ALBI - DEMANDE DE SUBVENTION

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et programmation des travaux

Monsieur Eric GUILLAUMIN, rapporteur,

La médiathèque Pierre Amalric à Albi, mise en service en 2001, fait partie du réseau des médiathèques de l'Albigeois qui compte 11 250 abonnés.

L'établissement, d'une superficie de 2500 m² ouverts au public, dispose de 148 000 collections en prêt dont des livres, des revues, de CD, des DVD, des jeux, des partitions et des liseuses.

Sur place, il est possible de lire, d'écouter de la musique, de visionner des films, d'utiliser des ordinateurs pour de la bureautique, d'accéder à internet et d'utiliser des tablettes numériques.

Le service propose des actions culturelles pour tous les âges : conférences, expositions et visites commentées, concerts, rencontres d'auteurs, ateliers divers (multimédia, langues, jeux, discussion sur BD, film, lectures,...).

Via la carte d'abonnement, il est possible à distance d'accéder à la vidéo à la demande, à une plate-forme d'autoformation, ainsi qu'à une bibliothèque numérique patrimoniale.

Le public est accueilli du lundi au samedi, 39 h par semaine. Ce public est hétéroclite et est composé d'usagers assidus, de visiteurs spécifiques lors de manifestations culturelles, de groupes divers (classes, groupe de personnes à mobilité réduite, etc...).

Le nombre moyen journalier de visiteurs est de 1 255 personnes, soit environ 364 000 personnes par an.

L'accès est possible par plusieurs moyens.

L'établissement est desservi par la ligne R cadencée du réseau des transports urbains.

Des places de stationnement payantes sur voirie et en ouvrage sont situées à proximité de l'établissement, ainsi que des places PMR rue Ciron.

Les visiteurs à mobilité réduite disposent également sur le site de deux places de stationnement réservées, situées à proximité d'une entrée dédiée. Le cheminement entre cette entrée et les collections se fait via un ascenseur de service, après signalement auprès du personnel d'accueil et accompagnement par un agent de la collectivité.

Le site comporte un parking gratuit de 33 places, implanté dans le vallon de Merville en pied du bâtiment. Le cheminement des piétons entre ce parking et le

parvis de la médiathèque comprend un escalier comptant au total 51 marches.

Dans le cadre de la concertation menée lors de l'élaboration du projet scientifique culturel, éducatif et social des médiathèques de l'Albigeois, les difficultés d'usage liées à cet escalier ont été signalées.

Afin de permettre l'accès au parvis de l'établissement depuis le parking pour tous les publics, l'agglomération souhaite créer un cheminement adapté, qui sera composé par une rampe menant à un ascenseur extérieur.

L'architecte concepteur du bâtiment a été mandaté pour établir les études.

A l'issue des études d'avant-projet sommaire, l'opération est évaluée à 250 000 €HT.

Cette opération peut bénéficier de subventions de la part de l'Etat dans le cadre de la dotation générale de décentralisation.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de mise en accessibilité du cheminement extérieur	250 000 €	Etat (80%)	200 000 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois (20%)	50 000 €
TOTAL	250 000 €		250 000 €

Il est proposé de solliciter la subvention auprès de l'État,

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 juin 2019,

CONSIDÉRANT l'intérêt général d'améliorer l'accessibilité des bâtiments communautaires et de créer un cheminement extérieur adapté à tous les publics sur le site de la médiathèque Pierre Amalric, entre le parking et le parvis,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de mise en accessibilité du cheminement extérieur de la médiathèque Pierre Amalric à Albi	250 000 €	Etat (80%)	200 000 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois (20%)	50 000 €
TOTAL	250 000 €		250 000 €

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Pour extrait conforme,
 Fait le 2 juillet 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL